

RGPD

Règlement Général de la Protection des Données

Ce règlement définit les règles pour protéger les personnes et leurs données personnelles.

Il sert à protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes.

01

C'est quoi une donnée personnelle ?

C'est une information qui permet de m'identifier.

Exemples : nom, photo, numéro de sécurité sociale, adresse domicile personnelle, adresse mail personnelle, mot de passe...

Cela concerne :



Les personnes :

- Les salariés
- Les personnes accompagnées
- Les familles et les représentants légaux



Le format papier et le format numérique pour :

- La collecte
- Le stockage
- La mise à jour
- La diffusion (affichage, mails, cahiers de transmission...)
- La modification
- L'archivage

02

Les principes du règlement

Le RGPD oblige à :



Informar les personnes de la collecte de données personnelles



Recueillir le consentement sauf pour les informations légales



Tenir un registre des traitements



Donner une raison à la conservation des données



Conserver les données pour une durée définie et limitée



Assurer la sécurité des données (accès protégé)



Mettre à jour les données pour qu'elles restent exactes



Gérer les droits d'accès et les habilitations



Broyer les documents qui ne servent plus



Informez le DPO de tout soupçon de violation des droits des personnes (délai de 72h à la connaissance des faits)

DPO (Délégué à la protection des données)



Mme Isabelle STANC

Apaei des Pays d'Auge et de Falaise - 4 rue Raymonde Bail - 14000 CAEN

02 31 86 10 50 - 02 31 86 91 72 - istanc@apaeipapf.fr

03

Responsabilité

Le responsable est le président, représentant légal de l'association.

Par voie de délégation, ce sont les directeurs qui sont responsables.

Par voie de subdélégation, ce sont les chefs de service qui sont responsables.

Il y a aussi une responsabilité individuelle, pour le salarié (disciplinaire, financière, voire même pénale s'il y a une utilisation frauduleuse des données personnelles).

Pour aller plus loin

La charte de la protection des données réalisée pour l'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise est disponible sur le site internet : <https://www.apaeipapf.fr>.

L'Apaei des Pays d'Auge a réalisé des fiches techniques, disponibles en ESMS.